

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU LUNDI 25 SEPTEMBRE 2017

Après accueil par Monsieur Stéphane TRAMZAL – Maire - de l'ensemble des personnes présentes, il est procédé à l'appel.

* * * * *

Présents : MM TRAMZAL S, Maire – FOPPA B – VIGNERON G – TISSERANT JM – HERVE S-
PERRIN JP – SCHUTZ C – VINCENT D – LABREUCHE MM – LAURENCY M – PIERRE C –
KONDRATOW N – ROBINET J – FAIVRE A – MANGEAT F – JEANNETTE N – GRANDCLAUDE G
(arrivée à la seconde question « aldi ») – MATHIOT G – ARNOULD M – NORMAND I –
CHEVALLEY D – LEDUC S.

Absents excusés : MM BELLINI J ayant donné pouvoir à Mme FOPPA – MIRASSOL V, ayant
donné pouvoir à Mr PERRIN – PERROTEY MC ayant donné pouvoir à Mr LAURENCY –
VALDENNAIRE JC ayant donné pouvoir à Mr CHEVALLEY ; GENET C.

Secrétaire de séance : Mme SCHUTZ C.

Secrétaire administrative : S. AMET

*Monsieur le Maire a, au préalable, présenté Madame Béatrice BOURGEOIS, qui vient d'être
recrutée en qualité de Directeur Général des Services, suite à la mutation de Madame
Stéphanie AMET. Il lui a souhaité bienvenue dans ses nouvelles fonctions.*

*Il a également souligné la présence de Monsieur Victorien SEIGNER, responsable de la
Société « les Ebénistes Créateurs », venu présenter son projet d'installation dans une
cellule de Sévrinchamp. C'est la raison pour laquelle cette question, inscrite en milieu d'ordre
du jour, fera l'objet d'un examen en priorité afin de libérer Monsieur SEIGNER et d'aborder
les autres dossiers.*

*Monsieur le Maire a ensuite demandé l'autorisation aux membres présents d'ajouter une
question à l'ordre du jour ; il s'agit de la modification du montant de l'emplacement pour le
prochain marché de Noël. Il a été accepté d'examiner cette question.*

*Puis, Monsieur le Maire a sollicité l'approbation du dernier compte rendu de réunion du
Conseil Municipal en date du 29 juin : il a été adopté à l'unanimité.*

L'ordre du jour a ainsi pu être abordé :

- Crédit bail à conclure pour mise à disposition d'une cellule sur le site de Sévrinchamp à la société les « ébénistes créateurs » :

Monsieur Victorien SEIGNER, dirigeant la société « les ébénistes créateurs » de Dommartin les Remiremont, a présenté sa société et fait part de sa recherche de local. Après visite sur place, une cellule peut être mise à sa disposition sur le site de Sévrichamp. Le choix de Monsieur SEIGNER s'est porté sur un crédit bail à compter du 1^{er} janvier 2018. Le Conseil Municipal a, à l'unanimité, accepté cette mise à disposition.

I – AFFAIRES FONCIERES :

- Acquisition par la Commune du bâtiment ALDI – rue d'Alsace :

Monsieur le Maire rappelle aux membres de l'assemblée que le site du l'ancien hypermarché ALDI 115. Rue d'Alsace est en vente depuis sa cessation d'activité.

Il indique qu'il a été contacté en parallèle par un artisan qui souhaite implanter une nouvelle activité économique sur la Commune. Puis présente le projet en question, qui consiste en la vente de popcorn avec accueil et visite des lieux pour les touristes.

Le montant de cette transaction s'élève à 350 000 euros HT (hors frais d'agence), les frais notariés étant à la charge de l'acquéreur. La surface totale bâtie et non bâtie s'élève à 49 ares 33 ca.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré –par 24 pour et 2 contre, décide d'acquérir le site de l'ex ALDI aux conditions ci-dessus mentionnées.

Mme FAIVRE demande la superficie du bâtiment qui est d'environ 1000 mètres carrés. L'artisan disposerait de la moitié. Monsieur CHEVALLEY demande pourquoi la communauté de communes ne porte pas le projet. Monsieur TISSERANT indique que celui-ci sera validé par l'EPCI.

Monsieur le Maire précise que le projet CVC et HOLCIM sera quant à lui porté par la Communauté de Communes car il s'agit d'un projet d'ampleur.

Monsieur CHEVALLEY indique que la Communauté de Communes devrait financer, cependant Monsieur le Maire rappelle que ce sont les moyens financiers qui manquent.

Monsieur CHEVALLEY demande quel sera l'emprunt prévisionnel et ce qui sera fait de l'autre partie du bâtiment. Pour l'instant l'emprunt n'est pas défini, il est juste prévu en décision modificative. L'autre partie du bâtiment pourra avoir une vocation touristique et pourrait faire l'objet de financements de la part du Département.

Monsieur PIERRE s'inquiète de l'avancée du dossier de la maison médicale si d'autres projets sont mis en route.

Monsieur le Maire et Monsieur TISSERANT indiquent que le dossier avance et qu'il est indispensable pour ne pas perdre les médecins de Rupt.

- Projet d'acquisition de terrain sur les propriétés de Mr Claude THIEBAUT – rue de Lorraine :

Monsieur Claude THIEBAUT nous a indiqué vouloir vendre les quatre parcelles de terrain dont il est propriétaire rue de Lorraine. La commission n° 3 « affaires foncières-agriculture-forêts » s'est rendue sur place le 2 septembre dernier. Un avis favorable a été émis (terrains constructibles) et une offre de 65 000 euros a été déposée auprès de Monsieur THIEBAUT qui l'a acceptée. Le Conseil Municipal a, à l'unanimité, émis un avis favorable à l'acquisition par la Commune de cette propriété, pour une surface totale de 4 600 m² ; les frais de Notaire seront à la charge de la Commune.

Monsieur JP PERRIN présente le dossier et expose qu'il s'agit de créer des parcelles constructibles tout en achetant le terrain où passe une conduite communale sur lequel aucune servitude n'existait.

Cela représente une acquisition de 16 euros le m².

- Intégration dans le domaine public de la voirie desservant le lotissement du Clos David :

Lors de la dernière assemblée générale de l'Association Clos David », le 4 juillet 2017, a été évoquée la remise à la commune de la voirie desservant ce lotissement, impliquant l'intégration de cette voie dans le domaine public, étant entendu que la pose de compteurs d'eau à tête émettrice par les services techniques communaux, devra intervenir avant la fin de l'année.

Le Conseil Municipal a, à l'unanimité, accepté la reprise de cette voirie à l'euro symbolique, qui sera intégrée dans le domaine public, , aux conditions énoncées ci-dessus.

Monsieur CHEVALLEY demande si la voirie est goudronnée et s'il y a l'éclairage public. Tout est installé en réseau (à part le problème des compteurs d'eau).

- Convention servitude ligne souterraine avec ENEDIS Allée du Pont de Rupt

Une servitude a été constituée suite à l'installation d'une ligne électrique souterraine au profit d'ENEDIS, sur la parcelle AD 317 lieudit Le Clos Louis. L'acte vient d'être rédigé et le Conseil Municipal, à l'unanimité, a approuvé la régularisation de ce dossier par l'établissement d'une délibération, étant précisé que cette servitude est consentie à titre gratuit et que l'ensemble des frais sera supporté par ENEDIS.

- Carrière de Sévrichamp – poursuite de l'exploitation :

La société « Rupt Matériaux », arrêtera son activité au 31 décembre 2017. C'est l'entreprise BECM qui serait en charge de poursuivre l'activité. Le Conseil Municipal, interrogé, a émis un avis favorable à la poursuite de l'exploitation du site par BECM, celle-ci s'étant engagée à lancer les procédures administratives nécessaires pour ce faire.

Monsieur le Maire fait le point sur les sociétés de Monsieur SAMPIETRO et leur avenir. La centrale béton a intérêt à perdurer pour permettre une concurrence entre les entreprises pour les prix.

- Vente de terrain communal à Madame Sara IANNONE :

Madame Sara IANNONE s'est portée acquéreur de la parcelle de terrain communal cadastrée BN 503 pour une surface de 17 ares 87 ca, à proximité de son habitation à Longchamp. En contre partie, Madame IANNONE consent une servitude de passage sur sa parcelle BN 489 permettant de rejoindre la forêt communale. Mme Iannone a accepté un prix d'achat à hauteur de 1 000 euros, frais de notaire à sa charge. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a accepté cette transaction, dans les conditions ci-dessus.

II - AFFAIRES FINANCIERES :

- Demande de subvention DETR travaux d'infrastructures en forêt communale (pistes de débardage parcelles 15 et 141)

Aucun réseau de pistes n'existe sur la parcelle 141 composée de terrains boisés naturellement ce qui rend impossible l'extraction des bois. De même, des difficultés de débardage sont constatées sur le bas de la parcelle 15. Les services de l'ONF ont établi un devis estimatif des travaux qui s'élève à 7 324 euros HT. Le Conseil Municipal a, à l'unanimité, émis un avis favorable à la programmation de ces travaux et autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR.

Monsieur PERRIN rappelle les deux autres projets en forêt subventionnés par la DETR.

- Indemnité de conseil allouée aux comptables du Trésor chargé des fonctions de receveurs des communes et des établissements publics locaux par décision de leur assemblée délibérante :

En application des dispositions des Lois en vigueur, une indemnité de conseil peut être allouée aux comptables du Trésor. Monsieur SCIORATO, Percepteur, sollicite cette indemnité pour l'année 2016. Le Conseil Municipal a, à l'unanimité, approuver le versement d'une indemnité à hauteur de 75 %.

- Partage de bois de chauffage aux habitants – désignations de 3 garants :

Pour le besoin en bois de chauffage des habitants, il y a lieu de fixer les conditions d'exploitation des bois délivrés et nommer trois garants. Le Conseil Municipal a, à l'unanimité, approuvé les modalités d'exploitation qui stipulent « l'exploitation sera réalisée par les habitants eux-mêmes et après partage sous la responsabilité de trois garants », qui ont été nommés comme suit :

- Monsieur Jean Pierre PERRIN
- Monsieur Jean Marc TISSERANT
- Monsieur Didier VINCENT

- Cellules mises à disposition sur le site de Sévrichamp :

Dans le cadre des opérations de mises à disposition des cellules sur le site de Sévrichamp, il y aura lieu de compléter la délibération du Conseil Municipal en date du 19/12/2016 concernant la location à Monsieur Stéphane COLLE en choisissant l'option T.V.A., et d'appliquer cette même mesure pour les autres locations-ventes ou ventes que la commune serait amenée à effectuer. Le Conseil Municipal a, à l'unanimité, approuvé ce qui précède.

- Mise à disposition de l'ancienne Ecole de Lépage à Monsieur Bruno VINCENT :

Monsieur le Maire rappelle l'enquête qui avait été menée auprès des habitants de Lépage concernant l'avenir de l'école. Aucun projet n'avait émergé. Lors de la publicité pour la mise en vente, deux dossiers avaient été déposés.

Bruno VINCENT présente au Conseil Municipal son projet et répond aux questions des conseillers municipaux.

Après sortie de Monsieur Didier VINCENT, concerné par le dossier, Monsieur le Maire a fait connaître qu'après avoir rencontré Monsieur Bruno Vincent « Les Vergers des Avolets », ce dernier a fait part de son intention d'installer son activité de conditionnement, transformation, vente directe de fruits à Rupt sur Moselle. Le bâtiment « ancienne école de Lépage » lui conviendrait. Le Conseil Municipal a, à l'unanimité, décidé de mettre à disposition de Monsieur Bruno VINCENT l'ancien bâtiment abritant l'école de Lépage, en location vente sur 10 ans ; un bail notarié précisera les conditions de location.

Monsieur CHEVALLEY indique que l'estimation des domaines était supérieure. Monsieur VINCENT avait effectué une proposition à 45 000 HT, non compris le système

d'assainissement. Monsieur le Maire précise que cela ne pose pas de problème si le Conseil Municipal est d'accord.

- Demande de subvention exceptionnelle par le CAHM :

Les responsables du CAHM – Club Athlétique de la Haute Moselle ont informé que le week end du 16/17 septembre ont eu lieu les Championnats de France de trail à Gérardmer et que 12 athlètes du club participaient à cette compétition.

Une aide exceptionnelle est sollicitée afin d'aider au financement de ces participations.

Le Conseil Municipal a, à l'unanimité, décidé d'attribuer une subvention de 600 euros au CAHM.

Monsieur le Maire rappelle les bons résultats remportés par le club lors de cette compétition.

- Décisions modificatives

Afin de prendre en compte la ventilation des réseaux sur le dossier de Sévrichamp, et l'acquisition du site ALDI, différentes décisions modificatives devront être opérées. Le Conseil Municipal a, à l'unanimité, approuvé ces décisions modificatives.

- Clefs des bâtiments communaux : fixation d'un tarif en cas de perte ou de vol :

Episodiquement, la commune doit faire face à des pertes et/ou vol de clefs permettant d'accéder aux bâtiments communaux. Un nouveau dispositif est mis en place : il s'agit de clefs programmables équipées d'un système de traçabilité.

Sur proposition de Monsieur le Maire, Le Conseil Municipal a, à l'unanimité, souhaité répercuter le coût de remplacement des clefs aux responsables en cas de perte et/ou vol, en fixant un forfait comprenant la clef et le temps passé à sa reprogrammation. Ce forfait a été fixé à 150 euros par clef.

Monsieur le Maire précise que pour le moment la mairie et le gymnase sont équipés en clefs électroniques.

- Modification du droit de place du marché de Noël :

Après sortie de Madame Marie Madeleine LABREUCHE, Président de l'association Rupt'Anim, organisatrice du marché de Noël, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de modifier le coût de l'emplacement pour le marché de Noël, qui passe de 20 à 15 euros, ceci s'expliquant par le fait que cette manifestation n'aura plus lieu que l'après-midi, alors qu'auparavant elle se déroulait dès le matin.

--

III - AFFAIRES ADMINISTRATIVES :

- Personnel communal : modification du tableau des effectifs et régime indemnitaire

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal a, à l'unanimité, émis un avis favorable sur la modification du tableau des effectifs à compter du 1^{er} octobre 2017 suite à différents avancements de grade. Par ailleurs, deux modifications sont opérées sur le régime indemnitaire concernant les grades d'attaché et de technicien.

L'incidence financière des avancements de grade est de 800 € par mois pour tous les postes.

- Personnel communal : création d'un emploi occasionnel aux services techniques municipaux

Pour les besoins ponctuels des services techniques municipaux, le Conseil Municipal a, à l'unanimité, décidé de créer un emploi occasionnel. Cela palliera ponctuellement au non remplacement de personnel parti à la retraite et à l'absence d'un agent pour congé maladie.

- Personnel communal : augmentation et diminution du temps de travail de deux agents

Le Conseil municipal a, à l'unanimité, accepté l'augmentation du temps de travail d'un agent qui passe de 31 h 50 à 32 h 50 par semaine et la diminution de 31h50 à 31h00 pour un autre agent.

IV - INFORMATIONS DIVERSES :

- Rapport sur le prix et la qualité de l'eau – exercice 2016 (le document vous sera remis le jour de la réunion)
- Rapport annuel d'activités (2016) du SMDEV
- Compte rendu du SIAHR de la réunion du 25 juillet 2017
- Information sur les actions de l'Association Protect'Rhéa :

La Commune a, selon convention en date du 31 janvier 2017, décidé d'un partenariat avec l'Association PROTECT'RHEA, de par le manque de structure communale permettant d'accueillir les animaux errants ou maltraités, et confier ainsi à l'association les animaux ainsi récupérés. Après plus de 6 mois de collaboration, Monsieur le Maire tire le bilan des actions menées.

DELEGATIONS DE MR LE MAIRE

Date	Objet	Fournisseur	Montant HT
30/01/2017	Tables et chariots - socio culturel	Cambas	1 068,40 €
08/02/2017	Illuminations	Decolum	1 568,00 €
13/02/2017	Structure aire de jeux	Manutan Collectivités	2 186,00 €

13/02/2017	Sol amortissant coulé	SATD	2 620,12 €
21/02/2017	Spectacle pyrotechnique	JSE	1 666,67 €
24/02/2017	Aménagement d'une cellule lot n°5 à Sévrichamp	Perry Electricité	7 263,62 €
24/02/2017	Aménagement d'une cellule lot n°7 à Sévrichamp	Perry Electricité	8 445,48 €
01/03/2017	Vêtements spécial bucheronnage	La caisse à outils	1 210,62 €
07/03/2017	Plateforme élévatrice verticale mobile	SOLAH	8 090,00 €
13/03/2017	Facturation compteur bâtiment la halle aux chaussures	Zenner	1 170,00 €
13/03/2017	Couverture et chauffage Eglise	Parmentier Sarl	1 246,79 €
21/03/2017	Remplacement carte mère de la centrale d'incendie de la crèche	Chubb	1 914,60 €
21/03/2017	Autolaveuse gymnase	Orapi	3 887,84 €
23/03/2017	Diagnostic éclairage public - coût supplémentaire	Citéos	5 791,50 €
03/04/2017	Corbeilles et bancs	Plas Eco	5 787,50 €
06/04/2017	AMO stade	SPEI	3 800,00 €
07/04/2017	Modification de la banque d'accueil	Pierre Jeancolas	1 193,00 €
11/04/2017	Réparation lave-vaisselle crèche	Horis	1 980,57 €
24/04/2017	Illuminations	Décolum	2 604,00 €
03/05/2017	Sortie Fraispertuis City		1 178,19 €
09/05/2017	Entrée gymnase	Epac	1 031,00 €
11/05/2017	Compteurs	Zenner	11 400,00 €
11/05/2017	Plafond acoustique salle périscolaire Ecole du centre	S, COLLE	3 534,00 €
15/05/2017	Enrochement rue de la Charme	Valdenaire Frères	4 050,00 €
17/05/2017	Lessive de soude et calcaire marin	Thiebaut Godard	3 546,40 €
23/05/2017	Vêtements professionnels	Epac	1 135,54 €
30/05/2017	Contrat d'assistance technique du personnel des deux stations d'eau potable	SOGEA	1 340,00 €
31/05/2017	Jeux	Nathan	
31/05/2017	Estrades pour le socio	Samia Devianne	2 334,00 €
12/06/2017	Fourniture et pose de trois portes sectionnelles	SPM	9 230,00 €
12/06/2017	Nettoyage monument aux Morts	PFC	6 195,83 €
23/06/2017	Remplacement base automate station de la Dermanville	CEERI	1 040,00 €
30/06/2017	Réfection façades Mairie	Pro'Décor	17 469,50 €
30/06/2017	Réfection façades Centre socio culturel	Pro'Décor	12 728,75 €
30/06/2017	Réfection boiseries Ecole du centre	Pro'Décor	5 242,06 €
30/06/2017	réfection intérieur Eglise	Pro'Décor	2 335,00 €
18/07/2017	Abri de jardin	Menuiserie E. FRECHIN	3 085,00 €
25/07/2017	bancs	Plas Eco	4 527,20 €
29/08/2017	peinture routière	Aximum	1 434,00 €
29/08/2017	presse d'atelier	Auto Est Diffusion	2 729,00 €

RENOUVELLEMENT DES CONCESSIONS AU CIMETIERE DU BENNEVISE

N°	Allée	Zone	genre	Durée	date d'achat	Nom concessionnaire	tarifs
662	6	A	CAVEAU	30	06/07/2017	LALOT Gérard	95 €

ACHAT CONCESSION COLUMBARIUM ET CAVEAU

N°	Allée	Zone	genre	Durée	date d'achat	Nom concessionnaire	tarifs
848	8	a	CAVEAU	50	15/07/2017	SOUVAY Jean-Marie	195 €
5		B	COLUMBARIUM	30	01/08/2017	VIGNERON Jea-Jacques	95 €
6		B	COLUMBARIUM	30	01/08/2017	VIGNERON Carmen	95 €

J06		D	CAVURNE	30	08/09/2017	FRATTINI Françoise	95 €
-----	--	---	---------	----	------------	--------------------	------

- Vente d'une épareuse à la commune de Sapois pour la somme de 500 euros.

□ **RECAPITULATIF COMMANDES/MARCHES PUBLICS**

Nature du Marché	Mode de passation	Entreprise retenue	Date d'attribution	Montant H.T.
<i>TRAVAUX</i>				
Reprofilage et renforcement de la voirie – programme 2017 <i>Procédure 17-009</i>	Procédure adaptée	TRB	28/08/2017	124 262.50 €
Préparation de la voirie – Travaux VRD RD 466 et RD 35 <i>Procédure 17-005</i>	Procédure adaptée	TRB	10/06/2017	39 735.00 €
Remplacement canalisation d'eau potable Méningueux / Saint Roch <i>Procédure 17-007</i>	Procédure adaptée	S.T.P.I.	21.08.2017	98 531.00 €
Entretien de voirie <i>Procédure 17-006</i> <i>Lot 1. Monocouche</i> <i>Lot 2. Point à temps</i>	Simple consultation	TRB VALDENNAIRE FRERES	10.06.2017	19 685.00 € 13 950.00 €
<i>FOURNITURES</i>				
Achat matériel informatique <i>Procédure 17-012</i>	Simple consultation	ADP 88	23/08/2017	5 937.39 €
<i>SERVICES</i>				
Vérification périodique des installations électriques <i>Procédure 17-011</i>	Simple consultation	APAVE	20/07/2017	1 870.00 € / an
AMO – Maison de santé <i>Procédure 17-010</i>	Simple consultation	ACE BTP	10/08/2017	39 200.00 €

Désherbage de la voirie communale <i>Procédure 17-008</i>	Simple consultation	SEFA	23/06/2017	5 669.00 €
Prestation d'assurances <i>Procédure 17-003</i> <i>Lot 1. Responsabilité civile</i> <i>Lot 2. Protection fonctionnelle</i> <i>Lot 3. Protection juridique</i> <i>Lot 4. Automobile</i> <i>Lot 5. Dommages aux biens</i>	MAPA	GROUPAMA SMACL GROUPAMA SMACL GROUPAMA	28/07/2017	3 024.18 € ttc/an 299.76 € ttc/an 2 146.19 € ttc/an 6 692.27 € ttc/an 7 422.48 € ttc/an

En cours :

- Réhabilitation d'un bâtiment à vocation sportive et culturelle
Relance de la consultation pour certains lots

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que plusieurs lots ont été déclarés infructueux et que d'autres ont été négociés.

L'ordre du jour étant épuisé et l'ensemble des informations donné, la séance était levée à 22h30

Le Maire
S. TRAMZAL